FORT SOCIAL UNIQUE 2023

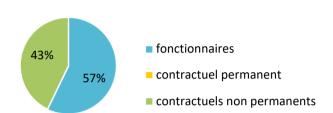


COMMUNE DU PUY SAINT ANDRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 7 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 4 fonctionnaires
 - > 0 contractuel permanent
 - > 3 contractuels non permanents



Précisions emplois non permanents

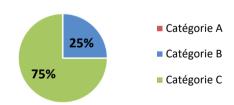
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- □ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

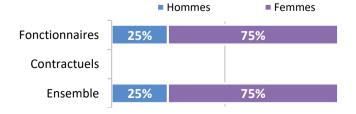
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	75%		75%
Technique	25%		25%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



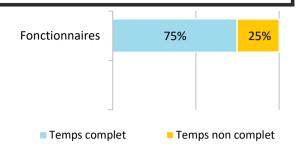
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	50%
Rédacteurs	25%
Agents de maîtrise	25%

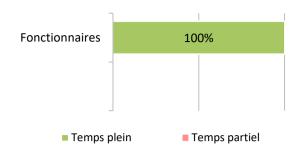
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Temps<u>adertrervail des</u> agents permanents

<mark>00**k**é) 05011078 382442) 2n19 ឯ 2021ក្រទី compl</mark> Regu le 12/12/2024 Pu**bli a Qa comples**124



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

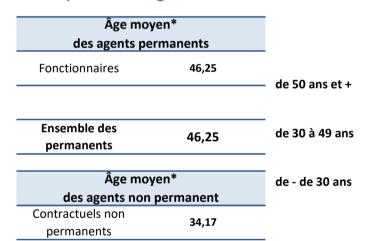


La filière la plus concernée par le temps non complet

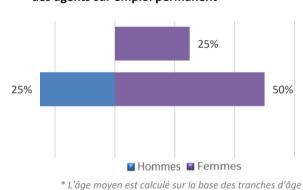
Filière Fonctionnaires
Administrative 33%

_ Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



Équivalent temps plein rémunéré

→ 4,72 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

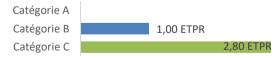
> 3,80 fonctionnaires

> 0,00 contractuel permanent

> 0,92 contractuel non permanent

8 590 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements cture

005-21959507802024422271103e2924gEnt Reçu 1e 12/12/2024 Pubpesmanant222024cun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
4 agents	4 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires • 0,0%

Contractuel

Ensemble → 0,0%

Aucun départ d'agent permanent en 2023

Aucune arrivée d'agent permanent en 2023

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Un avancement d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budgaketrémenérations

005-210501078-20241212-104_2024-DE

Regu le 12/12/2024 Publes alorges de garages de fonctionnement

Budget de
fonctionnement*

423 422 €

Charges de personnel*

200 598 €



Soit 47,38 % des dépenses de fonctionnement

^{*} Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	114 711 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	19 998 €	24 946 €
IFSE:	10 556 €	24 940 €
CIA:	1 377 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 018 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 347 €	
Supplément familial de traitement :	3 940 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	
Diamental and the second of th		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Catégorie B		Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative			S		S	
Technique					S	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières			S		28 763 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,43 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	 ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires 17,43%	38,3 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
	Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023
Ensemble 17,43%	

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantaut annual			Fonction	naires				Contr	actuels sur en	nploi pern	nanents	
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	S	S										
Catégorie C	s	S		s	S							

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absermerrefecture

005=1210501076n202113012-00613924cE pour tour Reçu 1e 12/12/2024 Publicatifienexisaticataes 2023 par fonctionnai e

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	0,27%	0,27%	0,00%
accidents de travail)	*		
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	0,27%	0,27%	0,00%
pour motif médical)	-	en e	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	0,27%	0,27%	0,00%
et autre)		-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- > 25,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

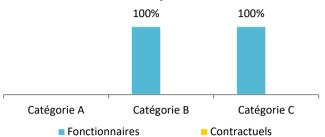
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formalio Prefecture

00 \text{\$\frac{9}{2} \text{\$\frac{9} \text{\$\frac{9} \text{\$\frac{9} \text{\$\frac{9} \text{\$\frac{9} \text{\$\frac{9} \text{\$\f

<u>d'au moins un iour</u>

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



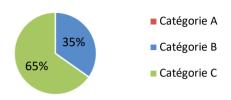
→ 3 285 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	44 %
Autres organismes	56 %

23 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 5,8 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	35%

Action sociale et protection sociale complémentaire

nt suivi

 La collectivité participe aux contrats de prévoyance Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 200 €
Montant moyen par bénéficiaire	240 €

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

Précision praédao de logiques

005**-1230501028 38262421**10 **Eff@24if Théoriqu** Reçu le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024 Pour les fonctionnaires

> Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

au 31/12/2022

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2024 Version 1